



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 5854

### Texte de la question

M. Philippe Mathot appelle l'attention de M. le ministre du budget sur l'urgence de la nomination d'un directeur adjoint des douanes et des droits indirects dans le département des Ardennes, ce poste étant vacant depuis juillet 1993. Le département des Ardennes constitue une tête de pont du territoire national vers le Benelux. À ce titre, ses frontières doivent être spécialement surveillées en ce qui concerne l'immigration clandestine et les trafics de drogues. La grande qualité et le dévouement des fonctionnaires des douanes en poste dans les Ardennes ne pourront continuer à s'exprimer pleinement que dans la mesure où un chef viendra initier et coordonner leurs actions. Pour cette raison, il lui demande dans quel délai il compte procéder à la nomination d'un directeur adjoint des douanes et des droits indirects dans les Ardennes.

### Texte de la réponse

La division des Ardennes est vacante depuis le 1er septembre 1993, à la suite de la mutation, sur sa demande, du directeur adjoint titulaire du poste. L'ouverture du grand marché intérieur au 1er janvier 1993 a amené la direction générale des douanes et droits indirects à procéder à la reorganisation de ses services. Dans le cadre de cette restructuration, l'implantation des emplois de cadre de commandement à la tête des divisions des douanes sera soumise, très prochainement, à l'examen d'un groupe de travail et la situation de la division des Ardennes sera à cette occasion étudiée avec le plus grand soin. La volonté de la direction générale des douanes demeure, en tout état de cause, d'affecter à la tête de cette division un agent d'encadrement. Cependant, le niveau de grade ne sera déterminé qu'à la suite de la réflexion de l'instance saisie de cette question. Dans l'attente des conclusions de cette mission et de la nomination d'un nouveau titulaire, la direction générale des douanes affectera provisoirement un inspecteur principal des douanes qui sera chargé de l'intérim de la division des Ardennes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mathot Philippe](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5854

**Rubrique :** Douanes

**Ministère interrogé :** budget, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** budget, porte-parole du gouvernement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 septembre 1993, page 2997

**Réponse publiée le :** 15 novembre 1993, page 4036